

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 28 JANVIER 2021
À 20 HEURES

Présents : J. FERRAND – M.P. GABILLEAU – L. GENTREAU – C. BIRON (arrivée à 20h10) – G. LE METOUR – N. BOILEAU – H. BEAUDOUIN (arrivée à 20h10) – L.PACREAU (arrivé à 20h00) – P. TESSIER – D. BACH – M. AUBINEAU – S. BAUDRY – D. VEQUEAU - C. DUJOUR - P. BRETAUD (arrivé à 20h10) - E. CHAUVET - V. LOCTEAU

Absents : C. BIRON (arrivée à 20h10) – P. BRETAUD (arrivé à 20h10) - V. BONNEFOY – N. GILBERT (ayant donné procuration à Monsieur le Maire)

Secrétaire : L. PACREAU

Monsieur le Maire propose d'approuver le compte-rendu de la réunion du 17 décembre 2020. Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu est approuvé.

1) Ouverture de crédits 2021

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit de l'autorisation d'ouverture de crédits d'investissement dans l'attente du vote du budget 2021 (autorisation qui peut être donnée dans la limite de 25% du budget précédent). Les opérations suivantes seraient concernées :

Article 204172 : bâtiments et installations :	10 000€
Article 2118 : autres terrains :	40 000€
Article 21318 : autres bâtiments publics :	20 000€
Article 2151 : réseaux de voirie :	30 000 €
Article 2115 : acquisition bâtiments et terrains	42 000€

Accord à l'unanimité des membres présents ou représentés du CM.

20h10 : arrivées de C. BIRON et P. BRETAUD

2) Centre Bourg : dénominations des résidences

Monsieur le Maire indique que, dans le cadre de la revitalisation du centre bourg, Vendée Habitat a sollicité la commune pour obtenir des propositions de noms pour les résidences à construire.

Monsieur le Maire avoue avoir été surpris du peu de propositions faites par les membres du Conseil Municipal car ces noms sont amenés à être pérennes.

Plusieurs noms ont été proposés et sont repris dans le tableau posé sur table.

Après avoir voté à bulletins secrets, le Conseil Municipal décide de valider les propositions suivantes :

Bâtiment A (6 logements 2 commerces : tabac, pharmacie) :

- Les jardins du Bourg
- Les capucins
- Le champ de Saint Pierre

Bâtiment B (6 logements 3 commerces : coiffeur, boulangerie, cabinet infirmiers) :

- Charles de Gyves
- Les Aulnes
- Ferdinand Guyet

Accord à l'unanimité des membres présents ou représentés du CM.

3) Centre Bourg : attribution des consultations voirie – assainissement – mur de soutènement

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le lancement de consultations des entreprises dans le cadre de la revitalisation du Centre Bourg.

Deux lots étaient à attribuer.

Pour le lot voirie-assainissement, les critères étaient de 40% pour la valeur technique et de 60% pour le prix. Quatre entreprises ont répondu, une négociation a été engagée et a abouti à des propositions tarifaires légèrement inférieures, sans incidence sur la valeur technique.

Après analyses de ces offres, il est proposé de retenir l'offre de l'entreprise Eiffage route sud-ouest pour un montant de 135 000€HT (soit 162 000€TTC).

Pour le lot mur de soutènement, la même procédure a été entreprise. C'est l'entreprise SAS Charier RTU La Roche sur Yon pour un montant de 29 318.50€ HT (soit 38182.20€ TTC) qui pourrait être retenue.

Accord à l'unanimité des membres présents ou représentés du CM.

4) Centre Bourg : aménagement intérieur des commerces – choix de l'architecte

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre du projet de construction des commerces et logements du centre bourg, l'aménagement intérieur doit être prévu, il convient de recourir à un architecte pour pouvoir prévoir ces aménagements.

Monsieur le Maire signale que des contacts ont été pris, notamment avec le cabinet OAU qui est l'architecte de Vendée Habitat qui construira les bâtiments, pour ces aménagements intérieurs.

Il propose, afin de mieux coordonner les échanges et les travaux entre la commune et Vendée Habitat de recourir à ce cabinet, le tarif proposé étant de 36 000€HT (soit 43 200€TTC).

Accord à l'unanimité des membres présents ou représentés du CM.

5) Route de Mareuil : attribution de la consultation

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le lancement de consultations des entreprises dans le cadre de la Route de Mareuil ; les critères étaient de 40% pour la valeur technique et de 60% pour le prix.

Quatre entreprises ont répondu, une négociation a été engagée et a abouti à des propositions tarifaires légèrement inférieures, sans incidence sur la valeur technique.

Après analyses de ces offres, il est proposé de retenir l'offre de l'entreprise Eiffage route sud-ouest pour un montant de 103 750€HT (soit 124 500€TTC).

Accord à l'unanimité des membres présents ou représentés du CM.

6) Sydev : programme de rénovation 2021

Monsieur le Maire rappelle les délibérations prises précédemment pour le Sydev. Il indique avoir récemment reçu le détail de la contribution financière au titre des travaux de maintenance éclairage public pour 2021 qui s'élève à 4 918.75€.

Il propose de confirmer ce tarif.

Accord à l'unanimité des membres présents ou représentés du CM.

7) Vendée Grand Littoral : modification des statuts (PLUI)

Monsieur le Maire rappelle la délibération de novembre 2020 par laquelle la commune actait sa volonté de s'inscrire dans un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Vendée Grand Littoral a en décembre 2020 pris acte des décisions des différentes communes du territoire et a modifié ses statuts en conséquence.

Il est donc aujourd'hui nécessaire d'acter cette modification de statut.

Accord à l'unanimité des membres présents ou représentés du CM.

8) Mise en place d'un relais poste commerçant

Monsieur le Maire explique que sur la commune et suite à un rendez-vous de début de mandat, les services de la poste indiquent une baisse importante des services utilisés dans les bureaux.

Dans le projet de revitalisation du centre bourg, le tabac presse sera positionné, il serait intéressant de pouvoir proposer que le gérant puisse bénéficier de contact avec les services postaux afin de proposer des services lorsque le bureau de poste est fermé.

Ce point nécessite l'accord préalable du Conseil Municipal, si l'avis est favorable, les services postaux engageront les démarches avec le commerçant.

Accord à l'unanimité des membres présents ou représentés du CM.

9) DPU

2 déclarations d'intentions d'aliéner ont été déposées à la Mairie afin que la commune fasse valoir son droit de préemption urbain si nécessaire :

- Vente d'une maison appartenant à M et Mme CARDO 13 rue des sources : la commune renonce à son droit de préemption pour cette déclaration ;
- Vente d'une maison appartenant à M. CHAUMONT : la commune renonce à son droit de préemption pour cette déclaration

La prochaine réunion de Conseil Municipal aura lieu le jeudi 25 février 2020 à 20h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Le Maire,

J. FERRAND